

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 juin 2017**

Date de convocation : 19 juin 2017

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, PANO Jeanine, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, MAISONNEUVE –POUZOL Franck, GAILLARD Jimmy, BUSCHE Chantal.

Pouvoir : M. LIONNETON Eric à M. ANDRE Patrick

Absent : M. DELHOME Gabriel

La séance est ouverte à 20h45

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

**Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour pour la demande de subvention auprès de la région rhone-Alpes, Auvergne.**

**CONVENTION ARCHIVISTE :**

Mme le maire fait part au Conseil Municipal que la convention avec le Centre de Gestion pour les services de l'archiviste arrive à échéance au 31 décembre 2017. Une nouvelle convention sera signée pour une durée de 3 ans pour un coût de 205 € par jour de travail.

Accord du Conseil Municipal.

**MISE EN PLACE DU RIFSEEP (IFSE) POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES :**

Mme le Maire demande à reporter la délibération et de prendre plus de renseignements.

**PRESCRIPTION POUR L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Madame le Maire rappelle que la commune est actuellement régie par une carte communale qui ne répond plus aux spécificités du territoire communal.

Dans ces conditions, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord.

**AVENIR DES TAP :**

Mme Jeanine PANO présente la situation et explique que la décision sera au final donnée par le préfet le 5 juillet 2017.

Des votes vont être établis au conseil d'école et Mme PANO informera le conseil municipal de la situation.

**DEMANDE DE SUBVENTION REGION :**

Madame le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2016 concernant la demande de subvention auprès de la région Auvergne – Rhône – Alpes au sujet de la mise en sécurité piétonne dans la traversée du village de Crozes Hermitage. Il est nécessaire qu'une réactualisation du prix soit effectuée.

Accord du Conseil Municipal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Courrier de M. et Mme CORNETTE concernant les cours du zumba pour les enfants le jeudi de 17h15 à 19h, et une demande de disposition de la salle pour des cours de zumba pour adultes le mardi soir, le mercredi soir et le jeudi soir pour des cours de pilates.
- Estimation pour une mise à disposition du personnel de la cantine par TREMPAIN Services pour la rentrée 2017-2018 pour 15h/semaine.

La séance est levée à 22H